



## Questions / Réponses : Superéthanol-E85

### 1) Qu'est-ce que le Superéthanol-E85 ?

C'est un carburant liquide contenant **entre 65% et 85% de bioéthanol**. Le reste est de l'essence SP95.

### 2) D'où vient l'éthanol du Superéthanol-E85 ?

Il vient des plantes, des **betteraves et des céréales cultivées en France sur 330 000 hectares (soit 1% de la surface agricole utile)**. C'est de l'alcool très pur dont on a retiré toute trace d'eau.

### 3) Le Superéthanol-E85 est-il vraiment écologique ?

Oui. Le bioéthanol produit en Europe permet de **réduire de 66% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'essence fossile** (source : ePURE; 2017).

### 4) Quel est l'impact du Superéthanol-E85 sur la qualité de l'air ?

La combustion du **Superéthanol-E85 n'émet quasiment pas de particules**.

### 5) Combien coûte le Superéthanol-E85 ?

En janvier 2018, il coûte **en moyenne 0,69€/l** contre 1,46 €/l pour le SP95-E10, soit 77 cts d'euros d'écart à la pompe.

### 6) Compte-tenu de la surconsommation, fait-on vraiment des économies avec le Superéthanol-E85 ?

Oui. Compte-tenu de la surconsommation (théorique et maximale) de 25%, il reste une **économie nette de plus de 50 cts d'euros par litre par rapport au SP95-E10, soit 500 € pour 13 000 km**.

### 7) Le prix du Superéthanol-E85 va-t-il rester intéressant dans les prochaines années ?

En décembre 2017, l'Assemblée nationale a voté la Loi de Finances 2018 qui fixe les taxes des carburants jusqu'à 2022. Le Superéthanol-E85 augmente de 9,5 cts/l « seulement » alors que l'essence SP95-E10 augmente de 13 cts/l et le gazole augmente de 25 cts/l. Le **Superéthanol-E85 sera de plus en plus intéressant dans les années à venir**.



Retrouvez les stations E85 sur l'application « Mes Stations E85 » et sur [bioethanolcarburant.com](http://bioethanolcarburant.com)

**8) Combien y a-t-il de stations-service distribuant le Superéthanol-E85 et où se trouvent-elles ?**

Il y a **près de 1 000 stations-service distribuant l'E85** en France en janvier 2018. Le réseau de stations-service E85 continue de s'étendre. Elles sont listées sur **l'application « Mes Stations E85 »** et le site [www.bioethanolcarburant.com](http://www.bioethanolcarburant.com)

**9) Comment peut-on rouler au Superéthanol-E85 ?**

Pour utiliser le Superéthanol-E85, il faut **soit un véhicule flex fuel d'origine, soit un véhicule essence muni d'un boîtier E85 homologué posé par un installateur agréé.**

**10) Faut-il deux réservoirs pour séparer le Superéthanol-E85 et l'essence ?**

**Non.** On mélange dans un seul et même réservoir le Superéthanol-E85 et n'importe quelle essence (SP95, SP98 ou SP95-E10), dans n'importe quelle proportion.

**11) Avec un véhicule muni d'un boîtier E85 homologué, faut-il toujours utiliser du Superéthanol-E85 ?**

**Non.** En plus du Superéthanol-E85, on peut aussi utiliser toutes les essences, SP95, SP98 et SP95-E10, dans le même réservoir. Il n'y a donc aucun risque de tomber en panne sèche.

**12) Comment fonctionne un véhicule essence muni d'un boîtier E85 homologué ?**

Il y a une sonde qui calcule, à partir des gaz d'échappement, la part d'éthanol présente dans le carburant. Cette donnée est envoyée à un calculateur électronique qui adapte le fonctionnement du moteur.

**13) Combien coûte la carte grise pour les véhicules munis d'un boîtier E85 homologué?**

En 2018, la carte grise d'un véhicule ayant la mention « FE » (ou, FL, FN, FG, FH) dans la case P3 est **gratuite dans toutes les régions métropolitaines** (sauf en **Centre-Val-de-Loire** où elle est **payante** et en **Bretagne et Picardie** où elle est à **moitié prix**).

**14) Quels sont les avantages des véhicules fonctionnant au Superéthanol-E85 ?**

Les véhicules fonctionnant au Superéthanol-E85 bénéficient de plusieurs avantages :

- 1) **Un carburant à 0,69 €/l en moyenne** (en janvier 2018).
- 2) **Une carte grise gratuite dans toutes les régions métropolitaines** (sauf en **Centre-Val-de-Loire** où elle est **payante** et en **Bretagne et Picardie** où elle est à **moitié prix**).



Retrouvez les stations E85 sur l'application « Mes Stations E85 » et sur bioethanolcarburant.com

- 3) **Pour les entreprises, la TVA est récupérable à 80% sur le Superéthanol-E85** (comme pour le gazole).
- 4) **Pour les entreprises, les voitures combinant l'électricité et le Superéthanol-E85 émettant moins de 100 gCO<sub>2</sub>/km sont exemptées de TVS (Taxe sur les Véhicules de Société) pendant 12 trimestres** à compter de la première immatriculation (PLF2018).
- 5) Un **abattement de 40% sur les émissions de CO<sub>2</sub> pour le calcul du malus** pour les véhicules flex fuel d'origine (Article 1011 bis Code Général des Impôts).

#### ANNEXE : MONTANT DU CHEVAL FISCAL PAR REGION

Mis à jour le 02/01/2018

Régions	Montant de la taxe régionale (en €)	Pourcentage d'exonération de la taxe régionale pour les véhicules propres
	<b>2018</b>	
Alsace	40,16	100%
Aquitaine	41,00	100%
Auvergne	43,00	100%
Basse-Normandie	35,00	100%
Bourgogne	51,00	100%
Bretagne	51,00	50%
Centre - Val de Loire	49,80	0%
Champagne-Ardenne	39,66	100%
Corse	27,00	100%
Franche-Comté	51,00	100%
Haute-Normandie	35,00	100%
Ile-de-France	46,15	100%
Languedoc-Roussillon	44,00	100%
Limousin	41,00	100%
Lorraine	43,00	100%
Midi-Pyrénées	44,00	100%
Nord-Pas-de-Calais	40,20	100%
Pays de Loire	48,00	100%
Picardie	33,00	50%
Poitou-Charentes	41,00	100%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51,20	100%
Rhône-Alpes	43,00	100%

Source : Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) établissement public administratif, placé sous tutelle du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales.